Confédération paysanne du Centre-Val de Loire
Confédération paysanne d'Eure-et-Loir

ACTES DU FORUM

La ferme, pas la firme !

Des solutions en collectif

27 novembre 2024 – Nogent-le-Rotrou

Ferme de la ferme de la Guilbardière, Monthou-sur-Bièvre (41)

Forum

La ferme, pas la firme !

Des solutions en collectif

Les Confédérations paysannes Centre-Val de Loire et d'Eure-et-Loir vous convient à leur forum agricole, avec au programme :

- **Un état des lieux de l'installation et du profil des exploitations en région CVL et en Eure-et-Loir, par le pôle statistique de la DRAAF**
- **Une intervention d'Emmanuel Marie, réferent sur les installations collectives et les SCOP à la Confédération paysanne nationale**
- **Un témoignage d'un paysan des Trois parcelles, ferme collective du Loiret**

Entrée libre
Le forum se terminera par un verre de l'amitié

Renseignements :
Confédération paysanne Centre-Val de Loire
centre@confederationpaysanne.fr
07.72.17.95.94

Confédération paysanne Centre-Val de Loire
Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

Région Centre-Val de Loire

INTRODUCTION

Gilles MENOU, Confédération paysanne d'Eure-et-Loir

Merci à toutes et tous d'être venu·es à ce forum, intitulé « La ferme, pas la firme ! ».

Les Confédérations paysannes Centre-Val de Loire et d'Eure-et-Loir organisent depuis longtemps des forums sur l'agriculture. On a déjà mené des réflexions sur les modèles agricoles, les petites exploitations, les énergies… On a reçu de nombreux·euses intervenant·es. L'agriculture rejoint d'autres questions, c'est important de voir les implications, comment les choses s'imbriquent.

On s'intéresse beaucoup aujourd'hui au renouvellement des générations, c'est un besoin important en agriculture, et pour cela on a aussi besoin de gens qui ne sont pas issus du monde agricole. Le problème, c'est le capital que ça demande. Donc l'idée c'est de voir qu'il existe aussi des nouvelles formes d'installation, qui ne vont sans doute pas se généraliser, mais c'est intéressant à observer comme pistes de solutions.

Nous bénéficions de l'aide de la Région Centre-Val de Loire pour organiser ces forums, dont on a d'ailleurs des représentantes dans la salle : Temanuata Girard, Vice-présidente à l'agriculture et Estelle Cochard, conseillère régionale.

Notre député Harold Huwart avait prévu de venir, mais il a eu un empêchement.

Temanuata GIRARD, Vice-présidente à l'agriculture et à l'alimentation au Conseil régional Centre-Val de Loire

Ravie d'être parmi vous, merci pour l'invitation, je suis donc là avec ma collègue Estelle Cochard. Ravie de voir des connaissances, avec lesquelles j'ai travaillé. La Région Centre a plusieurs priorités pour l'agriculture : la transition agroenvironnementale, et donc accompagner les agriculteurs sur cette transition, tout en prenant en compte leurs difficultés ; le renouvellement des générations, si on veut demain installer, il faut accompagner ceux qui s'installent, mais aussi les cédants, et faire en sorte d'avoir en effet des fermes et pas des firmes ; et enfin la relocalisation de notre alimentation, en travaillant sur les liens, au sein des CAP filières notamment, 14 CAP filières à la Région, qui accompagnent de l'amont à l'aval, aussi sur des outils de structuration, transformation, etc.

En parallèle, la Région soutient le réseau alternatif.

La Région a voté une stratégie agriculture fin 2023. On a souhaité mettre en avant le collectif. En agriculture, c'est évident qu'il faut retrouver du collectif. On parle aussi de maillage, si les agriculteurs et agricultrices travaillent de manière isolée, il n'y a pas d'effet levier pour donner envie ou encore massifier sur l'approvisionnement. C'est donc un critère important de nos politiques. On essaie aussi d'aller plus loin notamment sur la DJA pour les SCOP, on travaille encore sur le cadre d'intervention.

Bon forum et merci encore pour l'invitation.

Gilles MENOU, Confédération paysanne d'Eure-et-Loir

Difficile de ne pas dire quelques mots sur les manifestations actuelles. Si en grandes cultures, on avait fait les rendements habituels, il n'y aurait pas de sujet, pas de mobilisation. Le problème, c'est un problème de revenu agricole. La crise agricole se cristallise aussi autour des normes, peut-être que certaines sont excessives, mais

rappelons qu'elles sont là pour protéger l'environnement et les consommateur·rices, et qu'elles devraient aussi protéger le revenu, mais là il y a beaucoup à faire.

Quand les travaux des champs seront finis, en novembre, il y aura peut-être à nouveau des problèmes, car le revenu n'est pas là.

Ça se cristallise aussi autour du MERCOSUR, un sujet déjà traité par la Conf' en début d'année. Il faut que les prix d'entrée sur le territoire ne soient pas inférieurs aux prix des produits nationaux. Il faut des échanges agricoles, on ne produit pas tout en France, mais ils doivent être éthiques. Actuellement, on met en compétition des exploitations de 40 000ha avec des fermes familiales de 100 ou même 200ha, le jeu n'est pas acceptable.

Je rappelle que nous sommes aussi dans le contexte des élections chambre d'agriculture : on est presque en campagne électorale. Ce qui explique aussi les mobilisations.

Je vais maintenant laisser la parole pour la première intervention, qui va nous présenter là où en est aujourd'hui sur l'installation.

LE RENOUVELLEMENT DES GENERATIONS AGRICOLES EN EURE-ET-LOIR ET REGION CENTRE

Gaëtan BUISSON, service statistique de la DRAAF CVL

Je fais partie d'une équipe de 15 personnes, qui travaillent sur l'ensemble des départements de la région, sur différents thèmes, en s'appuyant sur un réseau d'enquêteurs, pour récolter des données. Notre but est de les restituer derrière et que ça serve au débat public.

Aujourd'hui, je vais vous faire une présentation sur le renouvellement des générations.

Le nombre d'exploitations

Le schéma d'évolution de 1970 à 2020, pour le nombre d'exploitations dans le 28, c'est 18 800 en 1970 et moins de 4000 aujourd'hui. En parallèle : la surface moyenne est passée de 40 à plus de 120ha. Donc démographiquement, ce sont des changements très importants. La plus grosse baisse, elle a été entre 1988 et 2000. Il semblerait que ça freine dans les 10 dernières années.

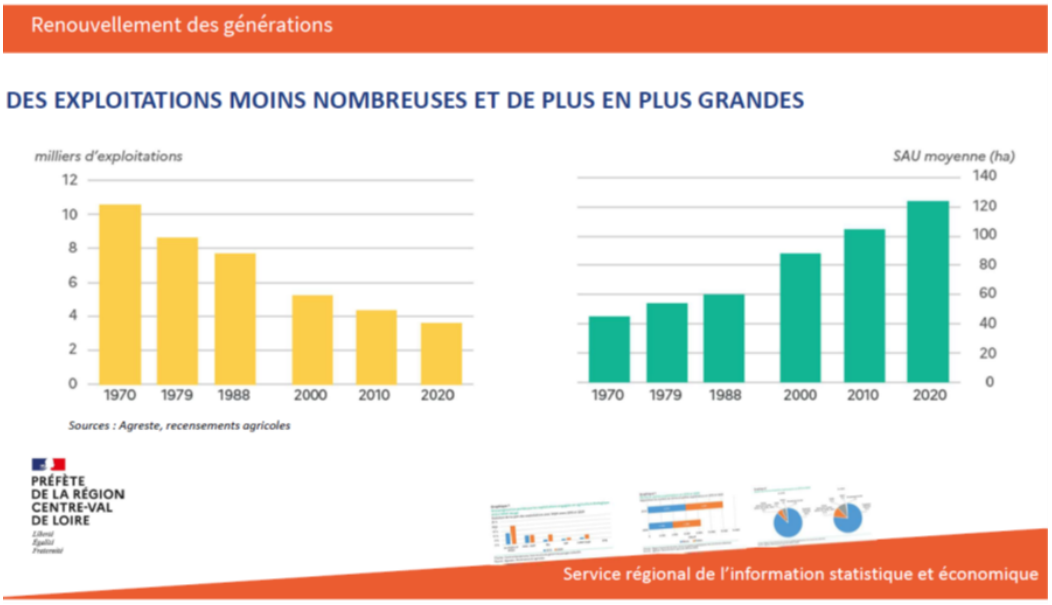

Récemment, j'ai consulté un livre de statistiques agricoles de 1892 : il y avait 385 000 exploitations dans la région. C'était il y a 130 ans, aujourd'hui c'est le nombre d'exploitations total en France. Evidemment, on ne vit plus pareil, mais c'est un chiffre qui parle.

Entre 2010 et 2020, dans le 28 : toutes les spécialisations agricoles voient leurs effectifs baisser, sauf pour les « autres grandes cultures » (oignons par exemple) et les champignons.

Au niveau régional, les légumineuses augmentent et les autres grandes cultures. Les exploitations spécialisées animaux sont celles qui baissent le plus. Les végétaux s'en sortent un peu mieux.

Les statuts agricoles

Le nombre d'exploitations individuelles a beaucoup baissé, les GAEC sont à peu près stables, il n'y en avait déjà pas beaucoup en 2010, les EARL sont en légère baisse. Les autres statuts, type SEA ou SAS, sont en augmentation. C'est lié aux surfaces moyennes qui augmentent, car les risques financiers sont plus importants

et faire reposer ça sur une personne physique, c'est engageant, les mettre sur une société, ça permet de se protéger.

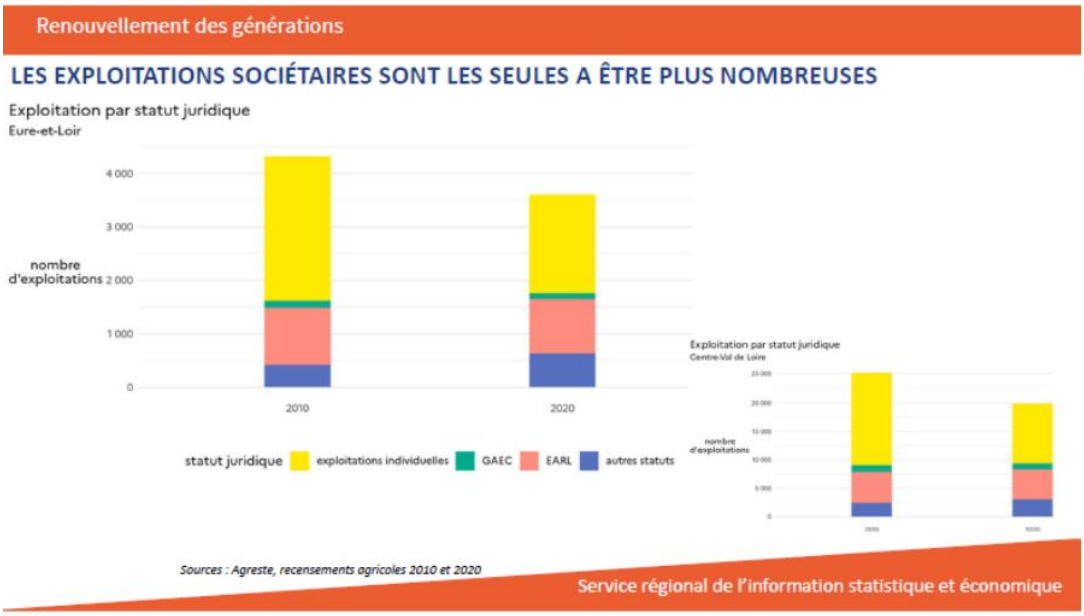

On observe cette évolution à la fois en Eure-et-Loir et en région, pas de grosse différence.

Par contre, il faut aussi regarder la propriété des terres : sur les exploitations en société, hors GAEC, on voit que les terres en propriété des sociétés ne représentent que 6%, 46% sont en fermage et 46% sont mises à disposition. Donc quand les gens créent des sociétés, ils ne lâchent pas la propriété, il ne lâche pas les baux. S'ils reprenaient une activité, ils pourraient jouir des terres.

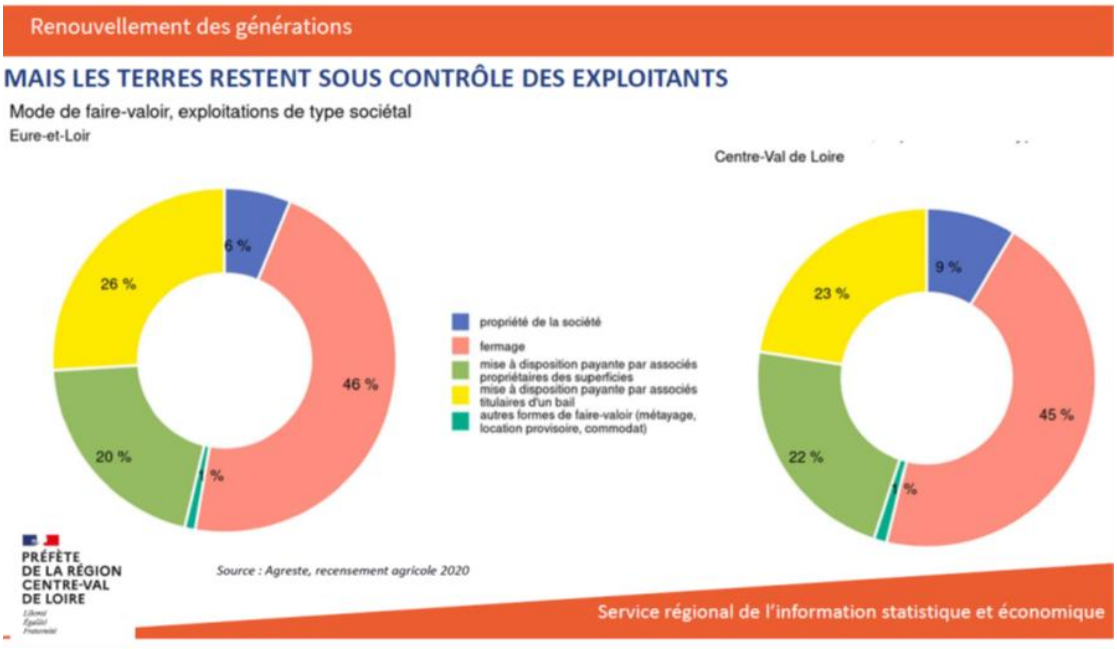

Dans le 28, la particularité est qu'il y a un peu moins de propriété au niveau des structures juridiques qu'en région Centre, donc quand ils vendent des parts, ils vendent des terres aussi.

Le recours aux entreprises de travaux agricoles (ETA)

Ce qui a bougé aussi, c'est le recours aux prestataires. Environ 53% des exploitations ne faisaient pas d'externalisation en 2010, maintenant elles ne sont plus que 45%. On y a recours pour les travaux habituels, comme l'arrachage des betteraves, mais peut-être aussi pour d'autres travaux, comme la pulvérisation, les semis, etc. Si on regarde en détail : 436 exploitations dans le 28 font faire l'ensemble des travaux à façon. 436 sur moins de 4000. Ce n'est pas neutre et ça existait très peu en 2010. Cela concerne surtout le végétal, l'élevage est très peu concerné.

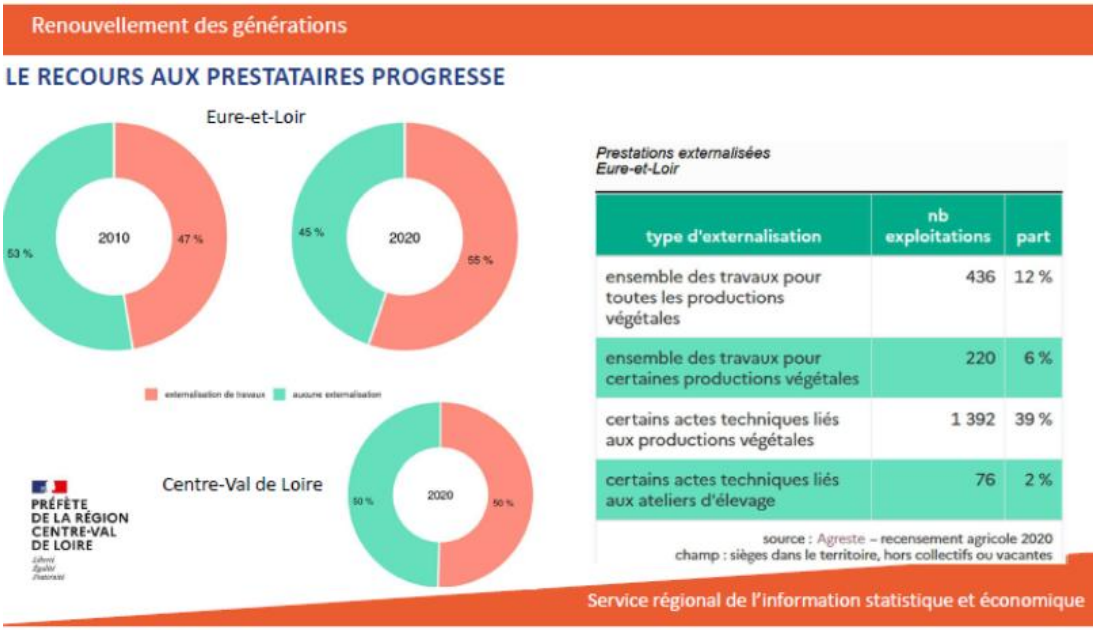

C'est un chiffre marquant, mais les prestataires qui interviennent, ce sont les paysan·nes qui sont autour et à qui ça apporte un complément de revenu. Ça touche tout type d'exploitations, il n'y a pas vraiment de différence par rapport aux surfaces, par contre ça concerne beaucoup les grandes cultures.

Profil des exploitants et exploitantes

Les exploitants vieillissent. L'âge moyen augmente, certaines classes d'âge représentent des creux, notamment les 40-55 ans. On a vrai creux générationnel dans le département et la région. Il y a cependant à peu près autant de jeunes qu'en 2010. Donc il y a une certaine forme de renouvellement pour les années à venir, mais globalement il y a clairement un vieillissement de la population agricole.

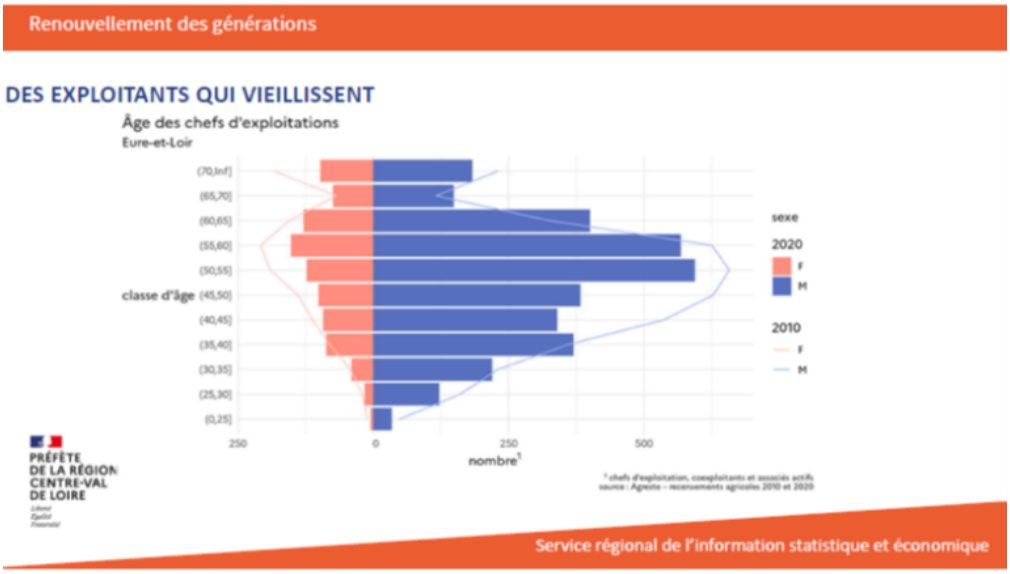

Sur le département, 965 exploitations ont un exploitant de plus de 60 ans.

Transmissions et installations

Qu'en est-il des suites sur les exploitations où les personnes vont bientôt partir à la retraite ?

Sur moins de 8% des fermes, il n'y aura pas de départ du chef d'exploitation. Sur 10% des exploitations, elle va être reprise par un co-exploitant ou un membre de la famille ou un tiers connu. Donc 10% ont un repreneur, dans les fermes avec un exploitant de plus de 60 ans. 7% ne savent pas. Dans la région, c'est pire et, au niveau national, c'est encore pire. Certains envisagent la disparition de l'exploitation, la majorité partiront au profit de l'agrandissement d'autres exploitations, et enfin quelques-uns envisagent la vente des terres pour d'autres usages, comme l'artificialisation.

Au niveau des installations, depuis 2017, il y a eu 300 installations aidées par an. La courbe est relativement stable sur ces dernières années dans le département. Le pic en 2022 précède le changement de PAC et de conditions pour la DJA. Beaucoup se sont rués pour s'installer avant le changement des conditions. On est revenu ensuite au niveau précédent.

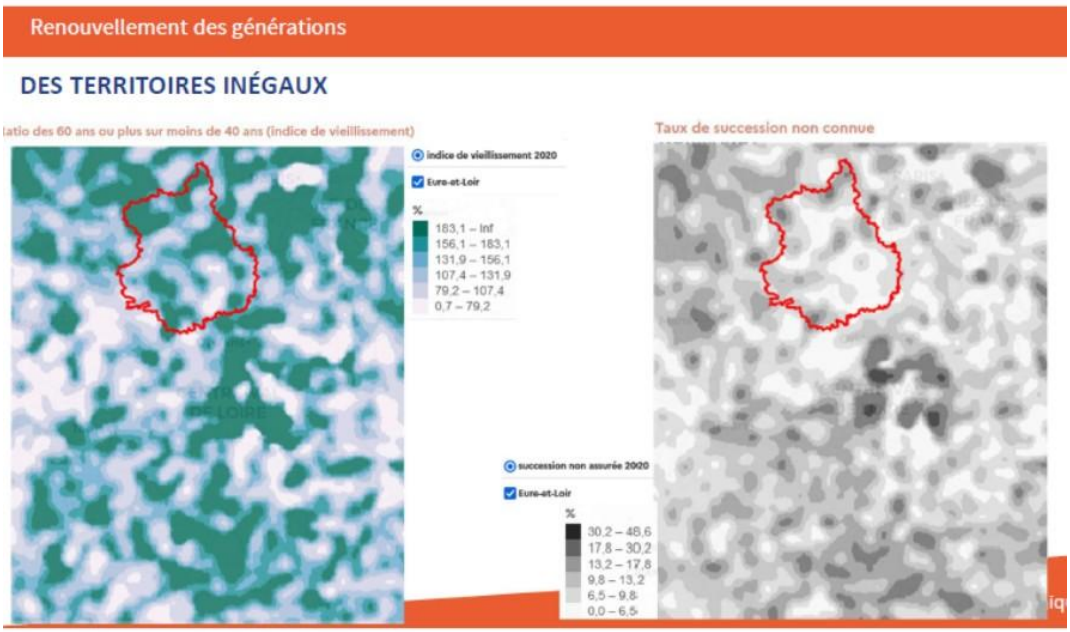

La carte montre le ratio des exploitants de plus de 60 ans, par rapport aux exploitants de moins de 40 ans. Là où c'est plus foncé, les exploitants âgés sont nombreux par rapport aux jeunes. Les zones ne sont pas toutes équivalentes dans la région. Certaines sont plus vieillissantes que d'autres dans le 28. On voit un triangle vers Maintenon, Chartres, où la population agricole est très vieillissante, et d'autres zones rajeunissent, comme le sud Perche ou le nord de Chartres par exemple.

A côté, on a le taux de succession non connu. Si on croise, on voit là où il y a un problème à venir, dans très peu de temps : vers Senonches, autour de Dreux, Chartres, c'est compliqué.

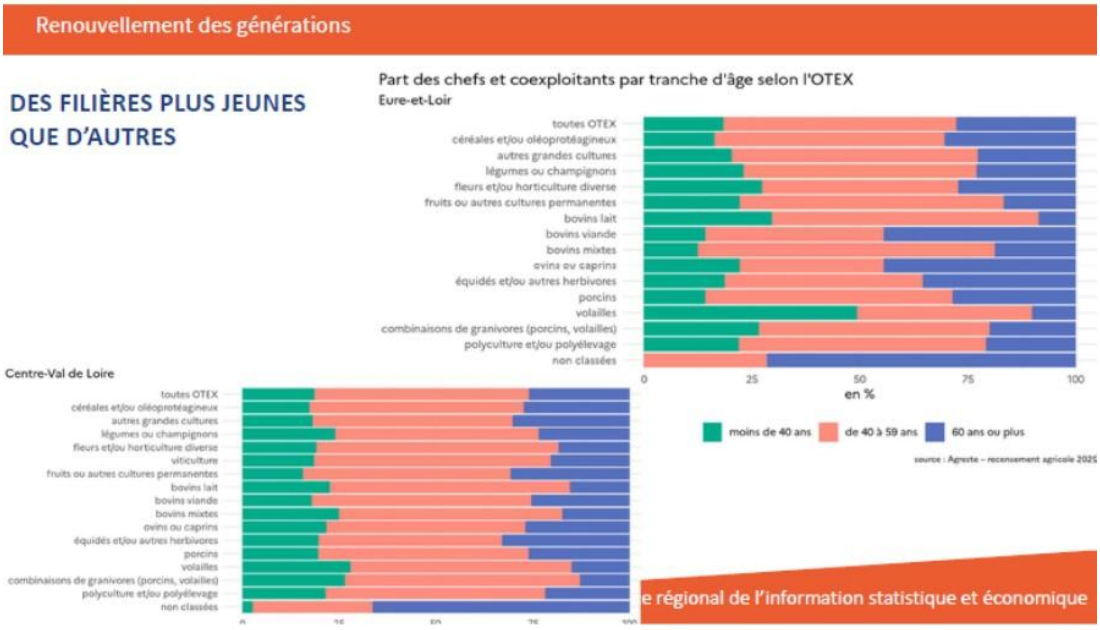

Les graphiques suivants montrent la part des chefs d'exploitation par tranches d'âge. Selon l'orientation des exploitations, nous n'avons pas les mêmes profils. Il y a des filières un peu plus « jeunes » : volailles, bovin lait, horticulture, les granivores. La part de jeunes y est plus élevée. Au contraire, en bovin viande ou petits ruminants, la part des exploitants âgés est plus grande.

Le genre

J'ai regardé s'il y avait une problématique liée au genre sur l'installation et l'âge. Et c'est le cas. Dans les personnes installées entre 2010 et 2019, 63% des hommes installés avaient moins de 40 ans au moment de l'installation, alors que c'était le cas de seulement 27% des femmes qui se sont installées dans cette même période. 26% des femmes installées avaient 60 ans ou plus, alors que c'était le cas de seulement 4% des hommes.

Le phénomène est le suivant : des femmes prennent la succession de leur mari quand il prend sa retraite. Ce ne sont pas de vraies installations de femmes, ce qui est bien dommage. Et ce n'est pas un signe très positif. Donc du coup, il y a 11 ans d'écart sur l'âge moyen à l'installation entre les hommes et les femmes. Que ce soit en Eure-et-Loir ou au niveau régional, il y a le même phénomène. Même s'il y a aussi des jeunes femmes qui s'installent, bien sûr.

Echanges avec la salle

Public : Avez-vous des chiffres sur les installations non aidées ?

Gaëtan Buisson (GB) : Les chiffres sur le nombre d'installation que j'ai donnés, ce sont les installations en général. Et entre installations aidées et non aidées, c'est à peu près moitié-moitié.

Public : Dans les installations, quelle est la part des reprises et la part des personnes non issues du monde agricole (NIMA) ?

GB : Les « hors cadre » sont assez présents. C'est presque 4 personnes sur 10 qui s'installent, au niveau régional. Beaucoup s'installent en maraichage, car il y a peu de capital engagé, quelques-uns en bovin lait, ça plaît à des jeunes. Sur les petits ruminants, pas mal aussi. Dès qu'on est sur des grands ruminants, le capital engagé est important, les grandes cultures on est sur des grandes surfaces, donc sur ces productions, ça rend les fermes assez inaccessibles aux hors cadre, à cause du capital nécessaire.

Public : Je trouve que vous minimisez les conséquences de ce phénomène où de plus en plus d'exploitations externalisent tous les travaux. C'est une agriculture sans agriculteur. C'est grave pour les territoires. Vous dites que ça permet d'améliorer le revenu du voisin, mais ça permet surtout d'acheter des engins plus gros. Le problème, c'est que ça risque de s'aggraver, parce qu'on voit à qui vont les aides PAC.

Public : Les « hors cadre », sur des petites surfaces, n'ont quasiment pas d'aides PAC, alors que d'autres, qui ont parfois un bon revenu, reçoivent en plus beaucoup d'aides PAC.

GB : La notion d'agriculteur actif a été redéfini au moment de la nouvelle PAC. Ce n'est pas simple de juger de l'activité d'un agriculteur.

Public : Quand on externalise tout, c'est très clair.

GB : Mais qui contrôle ? La notion d'activité agricole, elle s'est résumée en France à exclure les gens qui ont demandé leur retraite. C'est vraiment *a minima*.

Public : Ce que j'ai vu dans les statistiques, c'est que la pratique d'externalisation des travaux est liée à la spécialisation des exploitations. Chez les exploitations spécialisées, il y a une plus grande part qui externalisent. Ça ne va pas dans le bon sens. Il y a quelques années en Eure-et-Loir,160 agriculteurs habitaient loin de leur ferme, à Paris notamment. Ils étaient 30 quelques années plus tôt.

GB : En 2025, une nouvelle donnée sera disponible, nous pourrons regarder ça.

Public : il faut regarder les adresses sur les listes électorales.

GB : Le service statistiques de la DRAAF travaille pour l'INSEE et les données sont très sécurisées. Bientôt, nous pourrons regarder dans quel ménage les chefs d'exploitation se déclarent, pour voir par rapport à la localisation des fermes.

Public : L'externalisation, ne concerne pas tous les modèles, c'est bien en grandes cultures. Il n'y a pas besoin de main d'œuvre en mécanisant à outrance. En élevage ou en maraichage, l'externalisation n'existe pas ou presque. Une fois que l'exploitant en titre a payé l'ETA, il ne leur reste pas grand-chose. Je ne pleure pas pour eux, mais dès fois ils mettent des ETA en difficulté. Et quand on voit la fenêtre d'intervention pour les semis, certaines ETA ont plein de boulot à certaines périodes et si elles sont mises en difficulté, ça pose des problèmes.

Public : Comment on arrive à être rentable quand on externalise tout ?

GB : Je ne sais pas s'ils sont rentables.

Public : Quand on fait 90 quintaux et qu'on vend du blé à 240, il reste de l'argent pour l'exploitant. Avec des bons prix, c'est possible. Mais sans les aides PAC, ce système s'effondre.

GB : Il y a des surfaces en grandes cultures, des tailles d'exploitations, où le matériel est adapté à petit ou plus grand. Sur des tailles intermédiaires, ça peut poser problème. A 100ha, être sur-mécanisées est peu rentable, donc il peut être intéressant d'avoir recours à un prestataire. Celui qui a 250ha, il peut rentabiliser le matériel en faisant aussi des travaux ailleurs.

Public : Je suis vers Pithiviers et on voit cette tendance où on a des fermes qui tournent bien, avec des vieux « paysans », qui sont super rentables, avec 100ha et du matériel un peu vieillissant. Par contre, leurs voisins qui ont fait la bascule il y a 10 ans, avec du gros matos, eux ils sont en permanence en train de regarder chez les voisins, car ils attendent que les vieux économes s'arrêtent pour choper leurs terres. Aujourd'hui, il y a vraiment d'un côté les vieux garçons et de l'autre des familles qui attendent que les vieux garçons partent à la retraite pour asseoir l'exploitation pour l'enfant. Sur la question du genre, il y a aussi la question du couple. Et d'ailleurs merci pour les chiffres. Dans son village, il y a 3 exploitations où les enfants sont installés mais sont des prête-noms. Les agriculteurs sont toujours en vacances, ils ne reviennent que pour les gros travaux culturaux et les enfants touchent la PAC. Il y a aussi 2 familles qui capitalisent sur le petit-fils dans l'idée qu'il reprendra. Donc vous faites vivre personne pendant 15 ans, en espérant que le petit-fils reprenne.

Public : Pour les 24% de femmes qui s'installent à plus de 60 ans, je me demande s'il n'y a pas un lien avec le capital aussi. Pour quelle raison précisément il y a ces installations ?

GB : En réalité, elles ont toujours bossé dans les exploitations, mais sans statut, donc sans cotisation. En s'installant, elles ont un statut pendant quelques années et elles vont augmenter un peu leur retraite.

Public : C'est souvent transitoire.

Public : Si la femme veut augmenter sa retraite, vu les retraites agricoles, elle devrait plutôt travailler ailleurs.

Public : Oui, mais à plus de 60 ans, c'est compliqué de travailler ailleurs.

GB : Et parfois elle a travaillé toute sa vie sur la ferme. Il y a une transition claire entre une main d'œuvre non salariée, non déclarée qui a fondu et des femmes chefs d'exploitation qui ont augmenté ou sont devenues conjointe salariée. Les femmes sortent un peu de l'invisibilité.

Public : Il y a aussi des femmes qui s'installent pour pouvoir déroger au contrôle des structures. Quand on est contraint par ce contrôle, installer sa femme permet d'augmenter ses surfaces.

Public : A-t-on de la visibilité sur le moment où les femmes s'installent, est-ce que ça engage un travail de transmission ou pas ? On est dans l'inconnu sur ce qui se passe après. Est-ce que c'est un déclencheur ?

GB : Il n'y a pas d'étude là-dessus, mais ce serait intéressant de regarder.

INTERVENTION SUR LES SCOP

Emmanuel MARIE, référent sur les SCOP à la Confédération paysanne

Je m'appelle Emmanuel Marie, je suis paysan boulanger, je produis des pâtes, sur 23ha en bio, et depuis récemment je suis aussi éleveur bovin. Je fais la vente de mon 1er bœuf en caissette demain. A la base, c'est surtout pour un intérêt agronomique. Je suis dans le Calvados, entre Caen et Lisieux.

Depuis une dizaine d'années, on travaille avec un groupe à la Conf' sur les statuts agricoles et sur les SCOP, les sociétés coopératives de production. O c'était ouvrier, mais le statut a évolué, le mot a été enlevé dans les années 1990. Mais les grands principes sont les mêmes. Pour l'instant, c'est surtout un statut de société commerciale, du coup on se bat pour le faire reconnaitre dans l'agriculture, parce qu'on pense c'est un statut qui peut être intéressant pour le renouvellement des générations. Même si pour l'instant c'est assez hypothétique.

Ces recherches que nous faisons au sein de la Conf' sont liées aussi à d'autres revendications du syndicat. Un statut juridique et social d'entreprise ne rend pas le triage des carottes plus facile ou la traite plus aisée et ne donne pas plus de revenu. Par contre, quand on a du revenu, l'idée c'est de décider ce qu'on en fait. Il me semble que ce qu'on vient de voir, ça ressemble à l'évolution française générale de l'agriculture, avec un vieillissement, une baisse du nombre d'exploitants, des agrandissements, etc.

Si on veut installer un million de paysan·nes, comme on le souhaite à la Conf', il faudra aussi des gens extérieurs à l'agriculture. Les NIMA ont des cultures professionnelles différentes. Ils ont souvent plus de 30 ou 40 ans, ils ont déjà eu une carrière, ils ont été salariés. Et ils peuvent s'interroger sur les statuts sociaux. En s'installant en agriculture, quand on parle de couverture sociale, il y a quand même un truc qui coince. On n'a pas du tout la même couverture sociale et la même retraite que quand on est salarié.

Il y a aussi la question de la transmission des fermes. Chez moi, il y a beaucoup de fermes laitières et en 15 ans, le prix pour s'installer a beaucoup augmenté, on a des sommes qui approchent le million d'euro. Il faut au moins 500 000€ pour commencer sa carrière, pour avoir des surfaces et un cheptel suffisants pour être rentable. Donc on a des fermes qui sont intransmissibles et même en famille. Du coup, on se questionne : la couverture sociale n'est pas à la hauteur et la transmission devient très difficile, car le capital nécessaire est trop élevé et c'est un capital qui a augmenté de génération en génération. Ce sont des vases communicants : la protection sociale est mauvaise, donc il faut faire la culbute sur la ferme en partant en retraite.

On veut stopper cette logique, en réfléchissant sur les statuts.

Une SCOP, c'est 1 travailleur égal 1 voix. On n'a pas plus de pouvoir en fonction du nombre de parts sociales détenues. Et l'outil de travail appartient à ceux et celles qui travaillent. Le statut associé-salarié, j'ai l'habitude de dire que ce sont tous les avantages du salariat et tous les emmerdements de l'entrepreneur. Si tu veux toutes les embrouilles de l'exploitant, tu les auras, par contre tu auras aussi tous les avantages du statut de salarié.

Ça soulève des questions profondes, notamment celle du capital et ce qu'on en fait. Dans une SCOP, le capital est impartageable, on ne peut pas faire de plus-value dessus, on ne peut pas le saucissonner pour le reprendre. C'est une société, le capital appartient à ceux qui travaillent, les statuts sont faits pour que la valeur produite ne puisse pas voyager dans d'autres sociétés. L'augmentation du nombre de sociétés, on sait que c'est aussi pour le captage de la valeur. Avec une SCOP, c'est peu probable que ça serve à ça, car c'est conçu pour freiner le mouvement de capitaux.

Avec la valeur produite, il faut payer des salaires, avec des contrats de travail, on paye le net et les cotisations. A première vue, on pourrait dire que ça coute plus cher, car on est employeur. Mais derrière, la couverture sociale est très différente. Par contre, il faut créer du revenu. Sans revenu, sans reconnaissance par le revenu, c'est très difficile. Ce n'est pas le statut SCOP qui va permettre de faire de la valeur, ce n'est pas une solution de revenu.

Ce qui change, c'est ce qu'on fait de la valeur produite : est-ce qu'on choisit de valoriser le capital et la ferme pour la vendre chère, ou est-ce qu'on valorise le travail, avec des salaires et une bonne couverture sociale. On a cette idée que, quand on part avec une retraite digne, on n'a pas du tout le même regard sur la vente du capital, on n'a pas le même besoin.

Une fois la SCOP en place, il n'y a pas de transmission de capital. Quand on part, c'est une sortie comme un salarié en fin de contrat, avec achat des parts sociales, à la valeur décidée par la structure, car ce n'est pas la valeur du capital de la structure qui donne la valeur du capital social.

Dans nos recherches, on voit même en interne que ça pose question, ça gratte. On a des habitudes qui sont très ancrées. Et la ferme c'est aussi un lieu de vie, on ne la quitte pas aussi facilement, la vente de la ferme peut aussi marquer la fin de quelque chose. Il y a 15 jours, on a eu une super transmission dans le Calvados, un cédant qui était aussi bénévole à Solidarité paysans, et il disait qu'au CIVAM, toutes les transmissions qui se passent mal, c'est quand les cédant.es veulent garder un pied dans la ferme, au niveau du capital ou de la maison d'habitation.

Le lien au capital n'est pas que juridique, il est un peu psychologique. Et il faut aussi l'interroger. Dans une SCOP, les statuts sont faits pour que le capital de l'exploitation appartienne à ceux qui y travaillent, donc quand on n'y travaille plus, il ne nous appartient plus. Le foncier en fait partie. Ça pose question sur la propriété du foncier et comment on le transmet.

On a eu une avancée importante en 2022 : ils ont fait entrer les SCOP dans l'accès à la DJA. C'est dans le décret ministériel. Le problème, c'est qu'il faut que chaque sociétaire détienne au moins 40% du capital. Dans une SCOP, le capital est collectif, on n'a jamais autant de parts. C'est difficile de déterminer le pourcentage de parts du capital. Ou alors on divise, mais du coup si on est plus de 3 personnes, on n'est plus dans les clous.

Quand on a commencé, on nous a dit : « Vous en avez pour 15 ans ». Ça fait une petite dizaine d'années qu'on a commencé, donc on est bien partis.

Vous avez dans cette région une SCOP très connue, Belêtre. Mais il y a encore beaucoup de limites aujourd'hui. L'associé-salarié est un salarié agricole reconnu par la MSA, mais pas par les chambres d'agriculture. Au début, à Belêtre, on leur a dit que ce n'était pas possible de s'installer en SCOP. Ensuite, pour la candidature à la SAFER, n'étant pas reconnu comme société agricole de plein droit, ils n'étaient jamais prioritaires. Et ils n'ont eu aucune DJA dans les premiers fondateurs de Belêtre.

Temanuata Girard : Pour Belêtre, par rapport aux freins avec la SAFER, c'est Terres de lien qui a candidaté, donc ils ont pu avoir accès au foncier par ce biais. J'avais suivi le dossier SCOP en amont, avant d'être élue à la Région.

Il y a une interrogation légitime. Il y a plein d'autres types de sociétés coopératives dans lesquelles il n'y a pas seulement les travailleurs qui ont des droits. En agriculture, intégrer des sociétés où d'autres acteurs que les paysan·nes peuvent prendre part, on sait que ça peut être glissant, notamment pour les montages sociétaires. Des gens sont enclins à savoir comment se servir des statuts pour capter la valeur. Quand on regarde les statuts des SCOP, c'est intéressant à ce niveau-là, car il n'y a aucune possibilité, puisque le capital appartient à ceux qui travaillent. Par contre, vu que le statut est surtout commercial, ça pose des soucis juridiques, par rapport à plusieurs choses.

Il faudrait décliner le statut des SCOP pour l'agriculture, en se rapprochant du statut du GAEC par exemple. A Belêtre, ils étaient coincés sur tout ce qui peut permettre du développement, de générer du revenu etc. Donc ils ont aussi créé un GAEC, pour être reconnus de plein droit en agriculture, en restant une SCOP sur la gestion sociale.

Ça n'empêchera certainement pas la délégation du travail. Ce n'est pas incompatible. Mais c'est une piste pour stopper la hausse du prix des fermes. Il y aura une génération, qui aura besoin d'aide. Ceux qui voudraient transmettre sans vendre la ferme, ou à prix raisonnable, mais vu les retraites, ça veut dire 600€ jusqu'à la fin de sa vie. Donc il y a des choses à imaginer en termes de soutien public.

Autre problème : la DJA en GAEC, elle va sur le compte associé de celui qui s'installe. Quand il part, elle est toujours comptabilisée. La DJA qui va s'installer après, elle va servir à payer la DJA qui a été payée par l'Etat pour la personne précédente. Alors qu'une aide à l'installation qui va dans le compte d'une SCOP, on ne peut pas faire ça. L'aide est définitivement à l'entreprise et les travailleurs décident ce qu'ils en font. Donc on pourrait rendre encore plus efficace certaines aides publiques.

Echanges

Public : En Normandie, vous avez une coopérative qui s'appelle Rhizome, qui est sur ce chemin, avec ce statut. Quelle analyse vous avez de l'évolution de cette coopérative ?

Emmanuel Marie (EM) : Rhizome est une SCOP, qui sert à installer des gens, mais ces gens ne s'installent pas forcément en SCOP. Ils s'installent et sont sociétaires de Rhizome, c'est intéressant, mais du coup ils ont un statut d'associé-salarié, sans statut agricole. Ils ne votent aux élections professionnelles, par exemple.

Quand on parle de SCOP agricole, c'est vraiment pour le travail agricole, pour le travail sur la ferme. Si je m'installe avec Rhizome et que je produis une valeur suffisante, est-ce que j'ai un intérêt à avoir un statut agricole ? On remet en cause l'aspect social du statut de non-salarié agricole, pas l'aspect juridique. Ce qu'on veut, c'est qu'un associé-salarié soit reconnu pleinement comme agriculteur actif.

Public : Il y a une différence importante entre capital social et capital de l'exploitation. Dans les coopératives céréalières, le bénéfice est mis en réserve. Le capital social des gens qui sont coopérateurs, ça représente 10% environ du capital de la coopérative, donc les gens partent juste avec ça. Quand on transpose aux SCOP, si le capital social est de 50 000€, le sociétaire part uniquement avec ses parts sociales, une grosse partie reste dans l'exploitation, est-ce qu'on accepte facilement ça ?

EM : C'est la grande question, celle du lien au capital. On n'a pas de réponse. Mais c'est faisable.

Public : On abandonne un peu du capital auquel on a contribué.

EM : La valeur que tu as produite s'est transformée en salaire et tu as participé à la caisse de la Sécu et en retour, tu as une retraite digne, tu as eu droit à des arrêts maladie, du chômage etc. C'est une forme de reversement.

Public : C'est une question culturelle. Il y a un gros travail à faire.

EM : Moi-même, j'étais en SCOP, puis je me suis installé à mon compte et je fais de l'optimisation sociale pour m'en sortir. L'agriculture paysanne parfois fonctionne aussi sur des trucs un peu limites. Quand je vois les cotisations sociales que je verse à la MSA, je vois bien que ça va être difficile d'avoir une retraite avec ça.

Temanuata Girard : La DJA, c'est censé être une aide au revenu, sur les premières années, je ne le vois pas comme un apport de capital pour s'installer.

EM : C'est là que ça coince. Pour nous, il y a un hiatus. Cette aide au revenu, on sait qu'elle va sur le compte exploitant, chacun en fait ce qu'il veut, mais ça reste sur le compte exploitant pendant toute la carrière. Donc on devrait au moins la soustraire de ses parts sociales quand on vend. Comme avec les autres aides qu'on a tout au long de la carrière. Dans une transmission récente, le cédant a soustrait du prix de la ferme toutes les aides qu'il a eues. C'est génial. Du coup, 3 personnes s'installent, parce qu'on n'a pas menti au niveau du capital.

Public : Ce que tu disais sur la difficulté par rapport au capital. C'est aussi une vision de la non-rémunération du travail, habituelle sur les exploitations. On voit que la génération actuelle veut se rémunérer très vite. Moi, j'en suis à ma 3ème année et je commence à me payer et du coup, j'ai moins de rancœur contre la ferme ou les salariés. Quand tu ne te payes pas pendant 20 ou 30 ans, c'est difficile d'imaginer de partir à la retraite sans vendre la ferme. Je suis content aussi d'entendre cette histoire sur les subventions. J'en suis à presque 90 000€ de FEADER, mais j'ai payé 250 000€ de pas de porte. Donc je veux juste choper encore plus de FEADER pour amortir ce truc et c'est la société qui va payer, mais ce n'est pas à moi de pallier ces dysfonctionnements. Ceux qui veulent s'installer clean, ça demande un effort énorme. En gros, on demande de travailler 3 fois plus à notre génération pour la transition, faire moins de rendement, etc.

EM : Quand tu parles des financeurs, il y a aussi ce chantier, mais quand on regarde aussi ce qu'on fait de la valeur qu'on produit, si on choisit de rémunérer le travail, c'est aussi tout bénéf' pour la société et les finances publiques. On cotise, on sort du cercle vicieux de toujours éviter la cotisation. C'est gagnant-gagnant. Peut-être qu'à terme il n'y aura plus besoin de DJA.

Public : juste une question de compréhension, tu es arrivé d'une SCOP non-agricole ? Tu t'installes, tu vois que la couverture sociale est moins bonne. Et si tu ne faisais pas d'optimisation sociale, ta couverture sociale serait-elle équivalente à celle du régime général ?

EM : Je fais ma compta seul, il y a des mécanismes qui font que vu le chiffre que je fais, normalement si je veux me payer au SMIC, au régime général, ça passe. Avec l'atelier pain, je fais entre 4 et 5000€ par mois, avec les charges et les remboursements, et des salaires, ça devrait passer. Mais avec l'atelier pâtes qu'on est en train de mettre en place, si on se mettait en SCOP, ça ne passerait pas. Parce qu'on ne peut payer qu'un minimum de cotisations sociales. Quand tu commences une activité, ça peut durer plusieurs années avant de financer un salaire à temps plein.

Public : Merci pour cette présentation, très intéressante. Je ne suis pas du monde agricole, mais j'ai beaucoup été dans l'actionnariat salarié, donc ça me parle beaucoup. J'ai milité pour que dans la société où j'étais se développe l'actionnariat salarié. Question : avec une SCOP en rythme de croisière, avec un bon niveau d'activité, on fait un budget en début d'année, prévisionnel, on doit décider du niveau de salaire. En fin d'année, suivant le résultat, est-ce que la rémunération est différente suivant le nombre de parts sociales ? Si on a fait mieux que prévu, est-ce que ce surplus rémunère le capital, avec des investissements, ou peut-être est-ce un surplus de rémunération, type participation ? J'imagine que ça relève de la gouvernance.

EM : C'est une question importante. Dans les SCOP, il est obligatoire de partager le bénéfice en 3 parties : investissement, réserve, participation. Cette partie, l'associé-salarié les touche au bout de 5 ans, sauf quelques cas particuliers (mariage, décès, déménagement...). Donc pas le choix, c'est dans les statuts. Le salaire à la fin de l'année, c'est le salaire du contrat de travail. De fait, quand l'activité est en dent de scie, le salaire on est

obligé de le verser, sur la base de la convention collective. Si l'activité ne permet de payer, ça pose question, donc en AG il faut décider de changer le contrat de travail. Il y a une forme d'inertie importante, car il y a une vraie nécessité et sécurité du revenu. L'activité agricole, par rapport à une activité commerciale, on rajoute des difficultés inhérentes à ce métier : les mauvaises récoltes, la dépendance aux prix fluctuants… Et là on revient aux revendications de la Conf' pour encadrer, réguler ça.

Public : As-tu le nombre de SCOPs agricoles en France ?

EM : Pas exactement, mais elles se comptent sur les doigts de 4 ou 5 mains. Après, d'autres sociétés coopératives se mettent en place, comme les SCIC. Mais il y a une nécessité à bien les cadrer, pour pas que d'autres acteurs que les paysan·nes y entrent. Il faut mettre des garde-fous importants.

Public : Comment ça se passe le bail dans une SCOP ?

EM : Ce n'est pas encore encadré. A Belêtre, il lui semble que ce sont des baux nominatifs, avec une mise à disposition à la structure.

TEMOIGNAGE

Simon RONCERAY, paysan sur la Ferme des Trois parcelles, dans un projet d'installation en collectif

Je m'appelle Simon, je vais témoigner de la ferme que j'ai mise en place dans le Loiret.

Je suis fils d'agriculteur, mon père était double actif, facteur et agriculteur sur 25ha en céréales. Une ancienne forme d'agriculture assez classique. Mon père était un paysan conventionnel, qui mettait peu de produits, car il n'avait pas trop de pression sur le rendement, vu qu'il avait un autre salaire. Ça m'a donné des pistes de réflexion cette double activité, je suis tombé dedans très tôt.

Vu que ça allait bien pour moi à l'école, on m'a dirigé vers des études. En 1ère, mon père a décidé d'arrêter d'être agriculteur pour devenir cadre sup' à la Poste et l'exploitation est partie chez un voisin, avec qui il partageait du matériel. Première blessure… Je vais faire des études quand même, mais pour m'installer peut-être ensuite, donc prépa bio, puis une école d'ingénieur agronome. J'ai fait des stages qui m'ont dégoûté des financements européens pour le développement, etc. Trop d'aberrations et de contradictions. Alors je me dis que je veux être paysan.

J'ai commencé en agriculture urbaine. Plutôt sur la sensibilisation, pour donner envie aux citadins de retourner vers la terre. Mais j'étais à Paris, au SMIC…

Puis ma grand-mère est décédée. Choc de vie. Je me dis que je ne verrai pas mes grands-parents sur ma ferme. Ça m'a donné envie de s'installer.

Mon père a 11 frères et sœurs et ils ont eu la bonne idée de ne pas réagir à chaud après le décès de la grand-mère, de ne pas faire les choses trop vite. J'ai envoyé un mail au bout de 3 mois, en exprimant ma volonté d'être paysan. Du coup, ils ont fait un partage des terres dans lequel seuls 3 frères et sœurs, dont mon père, ont hérité de terres, donc je n'avais que 3 interlocuteurs. Il y avait un exploitant en place, qui avait repris les terres de mon père et il était d'accord pour me filer rapidement 3 parcelles (d'où le nom de la ferme). Mon cousin a réagi, en voulant s'installer aussi. Lui avait un BTS viticulture, donc on a voulu faire ça. Les premières discussions ont eu lieu, par contre, pour récupérer les terres de mon père, c'était 4500€ l'ha. Je ne comprends pas. Je découvre le pas de porte. C'est-à-dire des dessous de table pour récupérer des terres agricoles. Le paysan en place a considéré qu'en 10 ans d'exploitation, il avait le droit de me demander ça. Mon père 10 ans plus tôt avait payé 2500€ l'ha. Premier dégoût… A ce moment-là, j'ai une capacité de négociation faible. J'arrive à négocier 3500€ l'ha et on reprend 0,8ha. Au début, je m'installe seul et je suis double actif. Je comprends que c'est intéressant d'avoir un salaire fixe pour lancer une exploitation.

En 2020, mon cousin fait une rechute de ses troubles bipolaires et décide de ne pas s'associer. Pas toujours évident la dynamique collective…

En même temps, un copain vient chez moi à ce moment-là. Nicolas devait juste être 2/3j par semaine sur la ferme sur une courte période, mais le covid arrive et finalement il devient salarié pour une saison.

Arrive ensuite une annonce : le voisin cédant prend sa retraite plus tôt que prévu, si je veux les 20ha de mon père ou ses 60ha, il faut que je le dise vite. Moi, j'avais envie de faire de la céréale, donc je réfléchis pendant un an. Je découvre comment le Crédit agricole est tout à fait au courant des pas de porte et que ça ne choque personne. Le cédant est très bien conseillé, pour un pas de porte bien dissimulé, avec la chambre d'agriculture, etc. Moi je cherche des fonds, des solutions.

Finalement, j'emprunte 1 million d'euros, droit dans mes bottes, parce que plein de gens lèvent des gros fonds, prennent de l'argent publique et éventuellement coulent ensuite, et continuent de bien dormir la nuit, donc j'allais faire pareil sur une ferme. Si je reprenais cette ferme en céréales en bio et que je vendais en coop, elle tenait 2 ans. Il fallait créer un modèle en internalisant la valeur, en diversifiant. Donc il fallait investir. Donc je fais une reprise à 200 000€ avec le pas de porte, plus 600 000€ d'achat de bâtiments, construction d'un fournil, de serres, une machine à pâtes, etc.

En 2024, on a 8ha en maraîchage et un atelier farine, pâtes, pain, avec entre 9 travailleurs l'hiver, à 14 à 16 l'été.

Le rêve derrière : être un collectif, être 7/8 à gérer, en SCOP, GAEC ou EARL, à définir. Mais Nicolas est parti au bout de 2,5 ans, alors qu'il était prêt à s'installer. Il a rencontré sa compagne qui ne supporte pas le territoire... Assez classique. Ce sont des discours durs à vivre, quand moi c'est mon territoire de naissance et la plaine, le coucher de soleil à l'horizon, ça me plait, c'est dur tous ces discours. C'est un autre débat, mais ça me travaille beaucoup, cette esthétisation du paysage, ce racisme de classe territorial. Ce n'est pas beau parce que c'est plat, ailleurs y'a du bocage alors c'est beau. C'est un débat pas évident à mener dans les territoires dévalorisés. Alors qu'on a des terres riches, qu'on est proche de Paris, qu'il y a de l'eau pour irriguer… Donc difficile que les copaines n'aient pas envie de s'y installer.

A ce moment-là, j'avais déjà rencontré Mathilde et Valentin, qui commencent un parcours d'installation en 2021. On fait plein de formation, dont « Demain je m'associe » avec l'ADEAR, qui était très bien. On voit une psy spécialiste agricole. Fin 2024, Mathilde et Valentin sont toujours sur la ferme, mais Mathilde ne veut plus s'associer et Valentin est salarié et il hésite à s'installer pour des raisons personnelles.

Au bout de 5 ans, j'ai une charge mentale de malade sur les épaules, un emprunt énorme, donc les mois pas terribles, c'est très flippant. Je n'ai pas l'impression d'avoir une firme non plus, 1M€ et 60ha pour 10 à 15 travailleurs et travailleuses, c'est que dalle. Mais comme ça me repose dessus, c'est trop. Donc ces fermes on peut les reprendre, mais faut être plusieurs.

En tant qu'agronome, je suis passionné par l'équilibre, trouver un fonctionnement optimum de la ferme. C'est une ferme très impactante, sans capital qui dort. Par rapport à des voisins maraichers, on casse complètement notre temps de travail, quand on doit préparer des sols notamment, avec le matériel qu'on a pour les céréales, c'est très efficace. Quand on est plusieurs et diversifié, qu'on envoie livrer quelqu'un, il livre en même temps des légumes, du pain, de la farine... Idem quand on fait venir les gens sur la ferme, ils achètent plein de choses différentes sur la ferme.

Le défi qui nous travaille, c'est que s'il y a une tendance à l'agrandissement, c'est aussi parce qu'il n'y a pas beaucoup de gens qui veulent s'installer. C'est un constat amer, mais en vérité, qui aujourd'hui en France veut devenir paysan ? Dans mes amis de promo, 10% sont installés, 20-30% travaillent dans les structures para-agricoles, type CIVAM, ADEAR... Et ils disent que pour des raisons de stress, de vie, ou même des raisons physiques, ils ne travaillent pas sur une ferme.

Aujourd'hui, j'ai l'impression d'avoir tous les pouvoirs en main. Quand les gens arrivent, faut dealer avec ça. Avec Valentin, ça marche bien, car il gère la boulangerie et moi je n'y connais rien, donc c'est son domaine. Mais sur le maraîchage, c'est plus compliqué. C'est compliqué d'avoir des gens très compétents en

maraîchage, avec qui discuter d'égal à égal. Donc rapidement je me retrouve à conseiller la personne et ça crée un rapport compliqué pour quelqu'un qui souhaiterait s'installer.

Plus les années passent, et plus j'ai peur que ça devienne de plus en plus compliqué. Du coup, comment faire venir les gens et leur dire : « Prends un bout de la ferme et fais ce que tu veux » ?

Par contre, on a beaucoup de salariés, donc on arrive à prendre 5 à 6 semaines par an. Il y a plein de choses qui tournent. La ferme est assez grosse, donc il y a tout le temps des gens qui sont là, ce qui permet de s'absenter. C'est aussi bien pour amortir les chocs, au niveau intempéries, ventes, etc. On rebondit assez vite.

Je me questionne aussi sur ma posture d'employeur. Est-ce que je peux me permettre d'aller boire un café quand les autres travaillent dans les champs ? En même temps, quand je travaillais dimanche, les autres étaient tranquilles. Est-ce que je peux me lever plus tard un matin alors que les salariés arrivent pour travailler ? C'est un vrai défi d'être un patron de gauche. On me le renvoie dans la gueule, que je suis vraiment le patron sur la ferme.

Le problème avec les SCOP, c'est qu'aujourd'hui sans PAC, ce n'est pas possible.

Echanges

Public : Vous habitez sur place ?

Simon Ronceray (SR) : J'ai fait ce choix intelligent, même si c'est pénible au quotidien, d'habiter à 3km de la ferme. C'est compliqué au niveau logistique, mais il y a des effets positifs aussi. La particularité de la ferme, c'est qu'elle est éclatée sur 3 sites : le site principal de maraîchage, un site avec le bâtiment de transformation, un hangar à 3km et ma maison encore à 3 km.

Public : Avez-vous des difficultés pour trouver des salariés ?

SR : C'est plus que des difficultés... J'ai été prof en BPREA, donc j'ai eu des anciens élèves, mais c'est compliqué en termes de relation, car ils sont habitués à une certaine posture, ils pensent que je vais avoir beaucoup de temps pour leur expliquer les choses, beaucoup de temps à leur consacrer, alors que sur la ferme c'est très différent. J'ai eu une vague de recrutement de reconvertis, ce qui est trop bien pour avoir des discussions politiques. Par contre, Sohel, 18 ans, qui a un CAP grandes cultures, qui a fait un CAP maraîchage chez eux, qui vient de passer en CDI, il n'y a pas plus compétent et autonome. Il faut voir ce qu'on veut sur la ferme. On a donc une équipe très recomposée. C'est embêtant parce que ça s'est clairement masculinisé. Sur ces profils, il y a beaucoup plus de jeunes mecs. Notre chance, c'est qu'il y a une grande tolérance entre les gens sur la ferme. La difficulté c'est aussi d'avoir des gens compétents qui ne partent pas très vite s'installer. Du coup on se tourne vers des jeunes locaux. Parce que ceux qui sont nés là, il y a plus de chances qu'ils restent. C'est possible de les emmener loin. On a du mal à trouver des associés aussi et Sohel a que 18 ans, donc c'est encore loin de lui.

Public : Sur le pas de porte, le paysan était en fin de bail ?

SR : Le paysan n'était pas en fin de bail. Au moment de la vraie fausse reprise, j'ai réussi à négocier que l'augmentation du pas de porte soit calculée par rapport aux frais de remembrement et à l'inflation. Mais en fonction des catégories de terre, j'ai payé entre 4000 et 5000€ l'ha sur certaines parcelles. Le plus dur à digérer derrière, c'est l'achat de la nouvelle voiture du cédant et les petits trains qu'il achète aux enchères… Le moment magique, c'est quand on prend le prix de chaque chose, puis on ajoute 1200€ sur le silo, 4000€ sur le tracteur et on envoie au Crédit agricole pour qu'ils connaissent les 2 valeurs. Les banques vont refuser de prêter à des gens modestes, pour emprunter pour un pavillon à 100 000€ quand moi, je vais payer 200 000€ pour que ça ne produise rien, et ils suivent.

Public : sur mon bail de 23ha, ils appelaient ça « le droit d'entrée ». Le propriétaire a décidé que c'était 3 fois le montant de la PAC, donc 15 000€ et je ne les avais pas. J'ai négocié une seule année de PAC et ils les ont passé en location de DPU, donc sur mon bail je loue des DPU, sous seing notarial. Donc ce ne sont pas dans les mêmes proportions, mais c'est du même acabit.

SR : C'est ça. L'institution est là. On se moque des Napolitains et de la Corse, mais quand toutes les institutions d'un territoire sont au courant et couvrent une minorité qui s'en met plein les poches, ça s'appelle un système mafieux.

Public : C'est viable 10 personnes sur 60ha ?

SR : On espère ! On a 8ha en maraîchage, avec des légumes plein champ, aromatiques, fruits rouges, on produit 160 paniers d'AMAP. Le légume génère le chiffre. Sur les céréales, on fait farine, pâtes, pain, légumineuses en sachet. Donc l'idée, c'est qu'aucune valeur ne sorte de la ferme. Pour l'instant, c'est viable et ça y est je me rémunère, on paye les salaires, les cotisations. C'est un peu une SCOP, parce qu'on paye pleins de salaires et les cotisations qui vont avec. Si on était associés à plusieurs, ce serait royal.

On a des réflexions sur la question des salaires. J'ai des salariés qui ne comprennent pourquoi ils sont payés autant que ceux qui ont 18 ans. Certains considèrent que l'avancée en âge va de pair avec le fait d'être mieux payé. Alors que si on prend le niveau de compétences, c'est le gars de 18 ans qui devrait être payé plus. Et pourquoi on ne soutiendrait pas plus le jeune et ses projets à lui.

Plusieurs choses jouent dans le fait que ce soit viable : la proximité de Paris, le fait d'être dans un périmètre irrigué, on n'a pas eu besoin de faire de forage à l'installation, et j'ai oublié de préciser que j'ai un 50 heures semaine gratuit qui est mon père, disponible tout le temps, qui sait souder, faire de l'électricité, qui sait anticiper n'importe quelle connerie. Qui a donc une valeur inestimable. Faut le dire : la « ferme France », c'est globalement la ferme familiale France, et dans toutes les fermes qui réussissent, y'a quelqu'un de caché. Famille, ou main d'œuvre détachée.

Public : S'il y avait un PAT à Pithiviers, est-ce que ça vous aiderait ?

SR : Si c'est pas juste un acronyme. Je rêve d'un Etat fort, mais je n'en peux plus de l'incohérence étatique. Donnons de l'argent aux cantines pour qu'ils puissent payer des gens. Vu les coupes budgétaires, les enveloppes si basses, les gestionnaires doivent faire des choix cornéliens.

Développer la vente à la ferme, ça c'est son truc. Et je fais les mêmes pratiques que la grande distribution. Ils vont faire un jeu concours pour gagner 1 an de pain offert. S'il faut passer par là, on le fait. On a déjà une carte de fidélité, qui marche à la fréquentation, pas au montant. Et ça marche du tonnerre. Au bout de 5 passages, il y a 1 paquet de pâtes offert.

Emmanuel Marie : On voit bien les avantages de la transmission familiale. On a détecté dans nos travaux que les NIMA n'ont pas cet avantage et c'est un truc énorme. En plus de devoir sortir plus d'argent, ils n'ont pas l'avantage de l' « aide cachée ».

SR : Et ils ont les pires terres. Quand les autres syndicats, tu les entends commenter sur le petit jeune NIMA en maraîchage, qu'il ne s'en sort pas etc. Mais si on ne lui avait pas donné le pire terrain de la commune aussi…

Public : Quel est politique de rémunération et pour toi de prélèvement ? Par rapport aux salariés ?

SR : C'était 0 pour moi jusqu'en juillet, car j'avais encore le chômage. J'ai été pendant 3 ans double actif et 2 ans au chômage. Donc la société m'a payée pendant 2 ans. J'ai commencé à me payer 1300€ par mois, comme tout le monde, à partir de juillet. Mais je pense que je vais m'augmenter sans scrupule, parce que si je raisonne en rémunération horaire, je fais 60h par semaine, personne d'autre ne fait ça sur la ferme. Mais je

voudrais aussi augmenter d'autres personnes. Et on a fait une prime de partage de la valeur en décembre, 200€ pour chacun.

Le souci, c'est de travailler avec de jeunes militants, qui ont un patron de 32 ans. C'est un discours qui va paraitre réac', mais sur le respect du matériel, c'est un truc de malade. Je ne sais plus quoi faire. Je suis parti sur une structure bien équipée. C'est un métier compliqué, il faut faire dans de bonnes conditions. On a du bon matériel, si panne ou casse, on répare, on n'hésite pas. Mais même avec ça, il n'y a pas plus de respect qui se met en place. J'ai du mal à comprendre.

Public : Est-ce que tu fais des AG ?

SR : On a des pratiques de discussion régulière. Lundi matin : on passe 30 min tous ensemble, avec du café, des gâteaux, on voit tout le programme de la semaine, la répartition des responsabilités, comme les repas, le ménage, le rangement de la grange, les livraisons, les préparations de commandes… Et le jeudi midi, on a 2 temps après manger : un temps de météo individuelle, puis un temps d'échanges techniques, à bâtons rompus. Et une fois par mois, l'hiver, on fait une réunion sur les grands chantiers, on annonce tout ce qu'il va se passer.

Public : Tu te vois comment dans 5 ou 10 ans, si tu restes seul ?

SR : Si le temps de travail baisse et que le revenu suit, j'encaisserai. Si le projet agricole me fait toujours plaisir, ça ira, même si je le vivrai comme un échec. J'espère que ça ne m'arrivera pas. Cet été, quand la fatigue était trop grande, j'ai pensé à mettre ma ferme à céder. Si personne ne s'agglomère, peut-être que je rebatterai les cartes et que je dirai que la ferme est dispo.

Public : Le fait que tu sois patron depuis 5 ans, ça ne freine pas l'arrivée d'autres associé·es ?

SR : Si. Plus ça va, plus je concentre du pouvoir, avec l'expérience, le savoir-faire, toutes les décisions que je prends sur la ferme.

Conclusion de Gilles MENOU, Confédération paysanne d'Eure-et-Loir

On a eu des témoignages très différents, ça pose beaucoup de question.

Le lien entre tous, c'est le revenu. On peut parler des politiques publiques, qui orientent beaucoup les modèles. La PAC surtout. Le jour où on sort de la PAC qui rémunère les moyens de production et qu'on l'oriente vers les personnes, les évolutions seront beaucoup plus intéressantes, la Conf' se bat là-dessus.

J'ai aussi beaucoup pensé au slogan Conf' pour les élections : restons fermes. Je trouve qu'il y a des exemples d'innovation qui sont des indices pour un futur plus acceptable et plus vivable. Mais si on veut des gens en agriculture, il faut des revenus. Notamment pour faire venir des gens qui sont en-dehors du monde agricole, qui apporte beaucoup d'innovation, surtout sociale.

Donc : restons fermes !